

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00145

LOIRE INDUSTRIE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION - PERIODE SUPPLEMENTAIRE DE CREATION D'EMPLOIS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190014510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

LOIRE INDUSTRIE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION - PERIODE SUPPLEMENTAIRE DE CREATION D'EMPLOIS

Contexte

Une aide économique d'un montant de 53 200 € a été accordée à LOIRE INDUSTRIE par délibération du Bureau du 09 juillet 2009 au regard :

- d'un programme d'investissement immobilier avec l'extension d'un bâtiment industriel sis ZI Le Clos Marquet sur la combe de Saint-Chamond,
- d'un programme de création d'emplois de 7 CDI ETP par rapport à un effectif initial au 22 juillet 2008 de 87 CDI ETP (Equivalent Temps Plein), soit un objectif à atteindre de 94 CDI ETP.

Une convention établie entre Saint-Etienne Métropole et « LOIRE INDUSTRIE », signée le 10 mai 2010, prévoit un versement sur une durée de 10 ans, le montant annuel de l'aide est de 5 320 €.

Cinq appels de fonds ont été versés à l'entreprise, représentant 26 600 €. Les cinq autres appels de fonds ont été suspendus, l'entreprise n'ayant pas atteint ses objectifs en termes de création d'emplois.

Au 28 février 2019, l'entreprise emploie 81 CDI ETP.

Révision de la convention

La convention étant arrivée à échéance au 17 avril 2019 et compte tenu du contexte, il est proposé d'accorder à l'entreprise une durée supplémentaire d'un an soit du 18 avril 2019 au 18 avril 2020 pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de création d'emplois (7 CDI ETP).

Après une période de crise, l'entreprise a décidé de réduire la part d'activité de produits standards au profit d'activité à haute valeur ajoutée. Pour ce faire, elle a investi dans une forge. Les investissements de plus de 5 M€ au total et la nouvelle stratégie lui ont permis de renouer avec la croissance.

L'entreprise est ainsi à nouveau en phase d'embauche (freinée par la difficulté à identifier certains profils) et en mesure d'atteindre les objectifs d'emploi.

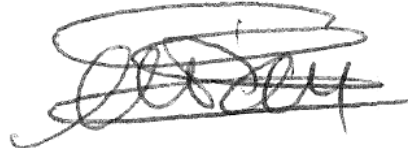
Un avenant à la convention intégrerait ce délai supplémentaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention Aide de Saint-Etienne Métropole aux bâtiments industriels intégrant une période supplémentaire d'un an du 18 avril 2019 au 18 avril 2020 pour atteindre les objectifs de créations d'emplois ainsi que toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **autorise Saint-Etienne Métropole à appliquer les dispositions prévues concernant les modalités de clôture du dispositif,**
- **autorise Saint-Etienne Métropole à demander le remboursement financier en cas de non atteinte des objectifs de création d'emplois,**
- **les éventuelles dépenses ou recette correspondantes seront imputées sur le budget principal au compte SERV/20422/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU